

Accès aux personnes proches aidantes

Néonatalogie

Présence au chevet

- **Un maximum de 2 personnes à la fois est autorisé au chevet de l'enfant*.**
- **Seuls les parents ou les proches significatifs sont bienvenus en tout temps.**

* Les parents peuvent désigner un maximum de 2 personnes significatives (incluant un jeune adulte mineur mature de la fratrie) pour la durée de l'hospitalisation.

*Ces consignes remplacent les consignes universelles.

- Informez l'équipe de vos heures de visite.
- À tout moment, il pourrait vous être demandé de sortir de la chambre parce que des traitements immédiats sont requis pour votre proche ou un usager à proximité.

Visites ajustables par le personnel

- Bruit excessif.
- Soins ou intimité compromis.
- Situation de risque ou conflit.



Hygiène et sécurité

- Lavez vos mains.
- Portez un masque si requis.
- Ne vous présentez pas en cas de symptômes (grippaux, gastro, COVID-19, VRS ou autre maladie contagieuse).
- Respectez la confidentialité.

Ces règles visent la sécurité, le confort et la dignité de tous. Elles peuvent être adaptées selon le contexte clinique, le milieu et la direction.



**Accès aux personnes proches aidantes :
une présence essentielle**